Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260727-07072026_07-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 07 juillet 2025

Le mardi deux juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Patrick RODIER, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, M. Francis LORCY, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Nicolas MAGNAN, Mme Sophie VILSALMON, M. Florian GAULTIER

Absents : Mme Alicia PILORGET (pouvoir à M. Laurent COTTAIN), M. Pascal MIRIEL (pouvoir à M. Quentin RENAULT), Mme Nathalie MAUDEZ.

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Christelle HAGUET est élue secrétaire de séance.

07/07/26 – 7 – Finances communales – Proposition de répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2026

M. le Maire donne la parole à Mme Céline ENGEL, adjointe aux affaires culturelles et sportives.

Mme ENGEL indique qu'un dossier de demande de subvention a été adressé aux associations, au mois de mai, afin de recueillir leurs besoins pour l'année 2026.

Elle présente ensuite un bilan des effectifs sportifs. Les associations comptabilisent 781 licenciés (dont 30% sont broönnais), contre 850 la saison précédente, soit une baisse d'environ 8 %. Elle rappelle toutefois que les effectifs avaient connu une hausse d'environ 10 % l'année précédente, probablement liée à l'effet des Jeux Olympiques, après une période de baisse consécutive à la crise sanitaire de la COVID. Les effectifs progressent notamment au badminton (de 42 à 53 licenciés), grâce à une dynamique retrouvée et à l'organisation des finales départementales, tandis que le basket enregistre une baisse.

Concernant les jeunes, les associations comptent 434 licenciés de moins de 18 ans, soit plus de la moitié des effectifs. Parmi eux, 141 sont domiciliés à Broöns, soit 31 % des jeunes licenciés, représentant 18% de l'ensemble des licenciés.

Mme ENGEL précise que le football demeure la discipline la plus représentée. La part du basket diminue, passant de 15 % à 11 % des licenciés. Elle rappelle également que le club de judo

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260727-07072026_07-DE

s'entraîne à Trémeur mais organise son gala à Broöns et accueille une majorité de licenciés broönnais.

Elle indique que la commune examine systématiquement la participation financière des autres communes lorsque les associations accueillent des licenciés extérieurs.

Mme ENGEL présente ensuite la répartition des subventions proposée par la commission des affaires culturelles et sportives.

Elle rappelle que le club de football bénéficie d'une subvention annuelle de 2 800 €, complétée par une participation de la commune de 6 000 € dans le cadre du financement d'un salarié (convention tripartite avec le Département et la commune de Trémeur) ;

Le club de tennis perçoit une subvention de 1 800 €. L'équipement communal est mis à disposition du club qui a à sa charge les frais de fonctionnement (électricité, eau et gaz).

Une augmentation est proposée pour le club de badminton afin d'accompagner la dynamique du club ;

Un montant complémentaire de 300 € est proposé pour le club de handball, pénalisé par la prolongation des travaux du gymnase. Elle rappelle également que la commune a déjà participé à des frais de transport dans le cadre de déplacements régionaux et que le club bénéficie également d'une aide de 2 000 € afin de cofinancer le poste d'un animateur sportif ;

La subvention au club de basket est maintenue malgré la baisse des effectifs, compte tenu notamment des charges liées à l'animateur mis à disposition par l'OISCL ;

La subvention au club de pétanque est maintenue et limitée, la commune ayant récemment réalisé plusieurs terrains. L'association dispose, par ailleurs, de ressources propres grâce à l'organisation d'une brocante ;

La Team Broöns Multisports continue de bénéficier d'une aide, mise en place à la suite d'une tempête qui l'avait empêchée d'organiser une compétition ;

Le club de triathlon bénéficie pour la deuxième année d'une subvention de 300 €. Il dispose gratuitement de la piscine communautaire, mais supporte les frais liés à la présence d'un maître-nageur.

Mme ENGEL indique que le montant total de l'accompagnement financier proposé pour 2026 s'élève à 19 350 € laissant une enveloppe disponible de 750 € par rapport aux crédit inscrits lors du vote du budget 2026 (20 100 €).

S'agissant de l'association de pêche, Mme ENGEL indique qu'une nouvelle présidence a insufflé une nouvelle dynamique, avec notamment l'organisation d'une pêche populaire. L'association sollicite une subvention de fonctionnement pour l'entretien de son matériel ainsi qu'une aide exceptionnelle destinée au rempoissonnement de l'étang de La Planchette. Une opération de pêche à l'aimant sera organisée avant le lâcher de truites. La subvention proposée s'élève à 400 €.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260727-07072026_07-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBERÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la répartition des subventions aux associations sportives, pour 2026, telle que présentée ci-dessous :

Associations sportives	Montant
Judo Club Intercommunal	800,00
AS BROONS/TREMEUR	2 800,00
Tennis Club de BROONS	1 800,00
Les Broönnais Volants	500,00
HBC Pays de Broons	2 300,00
Basket Club ALBCB	2 000,00
Club de Pétanque	300,00
Team Broons Multisport	150,00
Triathlon	300,00
Pêche	400,00
TOTAL (A)	**11 350,00**
Subventions particulières	**Montant**
AS BROONS/TREMEUR - emploi associatif	6 000,00
HBC Pays de Broöns	2 000,00
TOTAL (B)	**8 000,00**
TOTAL (A + B)	**19 350,00**

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 27/07/2026

Le Maire,
M. Quentin RENAULT

MAIRIE DE BROONS (Côtes d'Armor)